

Service émetteur : Délégation territoriale du Finistère
Pôle veille et sécurité sanitaires

Le 10 mars 2017

Affaire suivie par : Docteur Gwenaëlle CONAN
Courriel : gwenaelle.conan@ars.sante.fr
Téléphone : 02.98.64.50.69 – Secrétariat : 02 98 64 50 73

**NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES ELEVES, DES FAMILLES ET DU PERSONNEL
COLLEGE KERVIHAN - FOUESNANT**

Un cas de coqueluche a été signalé au collège (classe de 5°).

La coqueluche se caractérise par une toux nocturne insomnante avec des quintes évocatrices, une reprise de l'inspiration difficile ou ressemblant à un chant du coq et aboutissant parfois à des vomissements.

Si vous-même ou votre enfant présentez, actuellement ou dans les trois prochaines semaines, une toux caractéristique persistant plus de 8 jours, consultez votre médecin traitant et donnez lui cette information.

Si votre médecin retient un diagnostic de coqueluche, informez l'établissement.

Le retour des malades dans l'établissement n'est autorisé **qu'après 5 jours de traitement antibiotique** adapté.

Pour être correctement vacciné contre la coqueluche, le calendrier vaccinal prévoit :

- **Avant 6 ans**, il faut avoir reçu **3 doses** de vaccin (Infanrix Hexa® ou Infanrix Quinta® ou Pentavac®)
- **Un rappel à 6 ans** (Infanrix Tetra® ou Tétravac®)
- **Une 5^e dose entre 11 et 13 ans** (Repevax® ou Boostrix Tetra®)
- **Une 6^e dose à l'âge de 25 ans**, chez les personnes n'ayant pas reçu de vaccin au cours des 5 dernières années. Un rattrapage est possible **jusqu'à 39 ans** (Repevax® ou Boostrix Tetra®)

La vaccination contre la coqueluche est également recommandée :

- Pour les adultes envisageant de devenir parents dans les mois ou années à venir,
- A l'occasion d'une grossesse, pour l'entourage familial (non à jour de cette vaccination) et, le plus tôt possible après l'accouchement, pour la mère.
- Pour les professionnels chargés de la petite enfance.

Nous vous recommandons de mettre à jour vos vaccinations, même en l'absence de contact avec un malade.

Dans le milieu familial d'un malade, un traitement antibiotique préventif est recommandé pour les nourrissons, enfants et adultes qui ont été en contact proche avec le malade pendant sa période de contagiosité et qui sont incomplètement vaccinés ou dont le dernier rappel de vaccin contre la coqueluche date de plus de 5 ans.

Ce traitement préventif peut être également recommandé pour les enfants et adultes, contacts occasionnels d'un malade pendant la période de contagiosité, non protégés par la vaccination, ayant des nourrissons non encore vaccinés dans leur entourage ou des femmes enceintes, ou des personnes atteintes de maladies respiratoires chroniques ou immunodéprimées. Un malade doit éviter le contact avec des nourrissons, qui peuvent développer des formes graves de coqueluche.

Aucune mesure de prévention supplémentaire n'est nécessaire, ni fermeture, ni désinfection des locaux.

Docteur Gwenaëlle CONAN
Médecin inspecteur de santé publique

